



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Séance du 6 mars 2025*

Le 6 mars 2025, à 14h30, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre-Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du 14 février 2025.

**Présents** : Xavier BERTRAND, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Valérie CUVILLIER, François DECOSTER, Dominique DE FONT-REULX, Laurence DES CARS, Philippe DUQUESNOY, Sabine FINEZ, Aline FRANÇOIS-COLIN, Olivier GABET, Sandra GUTHLEBEN, Caroline JOLY, Caroline MELONI, Hilaire MULTON, Souraya NOUJAIM, Daniel PERCHERON, Kim PHAM, Mathilde PROST, Lucie RIBEIRO, Sylvain ROBERT, Ariane THOMAS

**Pouvoirs** : Luc BOUNIOL-LAFFONT à Aline FRANÇOIS-COLIN, Christelle BUISSETTE à Philippe DUQUESNOY, Jean-Yves LARROUTUROU à Kim PHAM, Henri LOYRETTE à Laurence DES CARS, Frédéric SALAT-BAROUX à Dominique DE FONT-REULX

**Excusés** : Luc BOUNIOL-LAFFONT, Christelle BUISSETTE, Jean-Yves LARROUTUROU, Henri LOYRETTE, Frédéric SALAT-BAROUX

**Absent** : Valérie BIEGALSKI, Mady DORCHIES-BRILLON, Bertrand GAUME, Jean-Paul MULOT, Arielle FANJAS, Francis STEINBOCK

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Sabine FINEZ est désignée comme secrétaire de séance.

-----

**DELIBERATION N° 2025-003**

**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R.1431-1 à R. 1431-21 sur la création des établissements publics de coopération culturelle, ainsi que ses articles L. 2312-1, D.2312-3, D.3312-12 et D.5211-18-1 précisant le contenu des modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport sur les orientations budgétaires,

## RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit la présentation, préalablement au vote du budget, d'un rapport sur les orientations budgétaires obligatoire pour les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Ce rapport doit comporter notamment les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- La structure des effectifs,
- L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel et des rémunérations.

Ce rapport a pour objectif d'informer les membres du Conseil d'Administration des éléments significatifs en dépenses comme en recettes utiles à la préparation du budget principal au titre de l'année 2025.

Ces prévisions budgétaires seront ajustées au moment du vote du budget primitif qui sera présenté dans un délai de 10 semaines maximum à compter du débat d'orientations budgétaires.

-----

**Le Conseil d'Administration, après avoir en avoir débattu, prend acte du rapport sur les orientations budgétaires de l'établissement public de coopération culturelle pour l'année 2025 selon la note de synthèse annexée à la présente délibération.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour expédition conforme,  
Pour la Présidente, par délégation Annabelle TÈNÈZE, Directrice de  
l'établissement public de coopération culturelle  
« Musée du Louvre-Lens »

